

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020
FORUM EN LIGNE

Présences : John Graham (président), Scott Jocelyn, Dianna Scarth, Martin Harder, Josh Watt, Laurel Repski, Kris Cowley, Mary Bartolomucci et ses collègues (Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario), John Wyndels et Colleen Watters (Bureau des personnes handicapées)

Absences : Brad Robertson

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et ceux-ci se présentent. Des représentants de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario donnent un aperçu du processus d'examen des normes d'accessibilité en Ontario qui s'est déroulé de 2015 à 2020. Les principaux points sont mis en évidence dans une présentation PowerPoint, qui sera envoyée au Conseil à une date ultérieure. L'Ontario a mené simultanément des examens des normes en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, et de transport, et a élaboré de nouvelles normes en matière de soins de santé, d'éducation de la maternelle à la 12^e année et d'éducation postsecondaire. Les leçons apprises en Ontario au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

- Il est important de disposer de politiques et de structures de gouvernance bien définies pour les comités qui effectuent les examens. Bien que le ministère soit le maître d'œuvre du processus, les recommandations sont formulées par les comités d'élaboration des normes. Les rôles des comités sont déterminés par les lettres de mandat du ministre et la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario.
- Les comités d'élaboration des normes doivent se doter de politiques, de processus et de mandats solides. Les directives internes doivent également être suivies.
- Il convient de s'informer sur les aides à l'accessibilité dont les membres du comité pourraient avoir besoin (y compris la langue ASL et le sous-titrage, l'aide au déplacement, etc.).
- Lorsque vous effectuez des examens à distance, choisissez une plateforme accessible à tous. L'Ontario utilise l'application Teams.
- Les mandats ciblés et les mandats élargis présentent tous deux des avantages et des inconvénients. Il est possible de faire appel à des experts en la matière pour éclairer les discussions.
- Il convient de s'interroger sur la composition du comité. Incluez des personnes handicapées, des représentants de divers secteurs, de petits et de grands

organismes, des participants représentant la diversité culturelle et géographique, etc.

- En Ontario, le Conseil consultatif de l'accessibilité a fourni de l'information au ministre sur l'avancement du processus d'élaboration des normes, mais n'a pas fait de recommandations aux comités d'élaboration des normes.
- L'Ontario présente des diapositives sur le calendrier des examens effectués. Les consultations doivent obligatoirement durer au moins 45 jours, mais il est d'usage de prévoir 60 jours. Le rapport initial, mais pas le rapport final, doit être publié sur le site Web de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario. Le ministre est tenu de répondre dans les 90 jours, mais cela arrive rarement. Au contraire, il accuse réception du rapport, mais ne prend pas de décision dans ce délai.

Le Conseil a posé des questions sur la portée du processus d'examen et sur les secteurs qui devraient y participer. Les représentants de l'Ontario affirment qu'il est important de :

- discuter des objectifs à long terme;
- fonder l'examen sur la législation;
- convenir de l'étendue des travaux;
- veiller à ce que les membres du comité disposent de suffisamment de temps pour transmettre les recommandations à leur communauté;
- réviser les mesures, les politiques et les pratiques associées au processus d'examen;
- examiner le nombre de questions à débattre;
- examiner le calendrier, et fonder les recommandations sur la contribution des parties concernées et les commentaires du public;
- tenir un vote final sur le rapport initial avant qu'il ne soit transmis au ministre;

le processus d'examen devrait également porter sur les outils et les ressources mis au point pour aider les secteurs à se conformer aux normes.

La secrétaire du Conseil fait le point sur le webinaire organisé par le Bureau pour célébrer la Journée internationale des personnes handicapées. Des prix sont décernés à six organismes pour récompenser leur contribution exceptionnelle à l'accessibilité du service à la clientèle. Yvonne Peters, ancienne présidente du Conseil et figure de proue en matière de droits de la personne, fournira une présentation préenregistrée sur l'histoire des droits des personnes handicapées au cours des quarante dernières années, et un nouveau nom pour le Bureau des personnes handicapées sera annoncé. Le président passe en revue, avec les membres du Conseil, l'ébauche de la feuille de route pour l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle. Le Conseil pourrait commencer par une démarche de sensibilisation à la fois ciblée et officielle, puis élaborer un document pour la consultation publique. Il sera important de faire

participer un large éventail de secteurs. Les consultations publiques auront lieu en ligne. Le portail Participation MB n'est qu'un outil parmi d'autres pour solliciter des commentaires, mais la consultation d'un large éventail de parties concernées est essentielle.

Le plan initial prévoyait que le personnel de Participation MB fasse une présentation lors de la réunion de décembre, mais le Conseil a accepté de reporter cette présentation à janvier 2021. Ce report permettrait de disposer de plus de temps pour peaufiner la feuille de route, discuter des prochaines étapes et mobiliser les différents secteurs.

Accord : Le Conseil convient de reporter la présentation du personnel de Participation MB à janvier 2021.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le vendredi 11 décembre 2020 de 13 h à 15 h. La séance est levée à 12 h 10.